

Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole

MFR

MFR " La Rousselière "



Statut

Salarié agricole en contrat de professionnalisation.

Formation en partenariat avec un groupement d'employeurs (association loi 1901, constituée d'entreprises agricoles, de coopératives, de groupements de producteurs) pour :

- Favoriser l'embauche (c'est l'association qui s'occupe de tout)
- Regrouper des temps de travail dont disposent plusieurs entreprises (une personne peut travailler dans plusieurs entreprises différentes)
- N'avoir qu'un employeur par personne
- Pour supprimer les formalités administratives
- Pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes

Admission

- Garçons ou filles âgés de 18 à 25 ans
- Avoir suivi le cycle CAPA, BEPA, BPA
- Avoir suivi une classe de seconde

Déroulement de la formation

Durée : 2 ans

- 35 semaines au centre
- 60 semaines en entreprise
- 10 semaines de congés payés

Objectifs

La formation permet au jeune ou à l'adulte :

- de piloter un système d'exploitation agricole
- de s'intégrer dans les réseaux professionnels et territoriaux
- de commercialiser des produits
- d'assurer la gestion économique et administrative de l'exploitation
- d'organiser le travail et de manager les hommes

Contenu

1200 heures de formation dans l'établissement réparties ainsi :

- 210 h de connaissances des enjeux environnementaux
- 105 h de diagnostic de l'exploitation agricole dans son environnement
- 140 h de gestion du travail dans l'exploitation agricole
- 105 h de commercialisation de produits
- 210 h pour élaborer son projet professionnel
- 210 h de conduite de grandes cultures avec les équipements agricoles
- 140 h de suivi administratif de l'exploitation agricole
- **Initiation** à la culture raisonnée
- **CACES** "Tracto-pelle"

Vers quels métiers ?

- Exploitant agricole
- Salarié d'une ETA
- Salarié de CUMA
- Salarié agricole
- Responsable d'un parc de matériels
- Formateur

Un tremplin pour

- BTSA
- Vie active

Examen

Examen final professionnel :

- Oraux et pratiques en : Gestion - Organisation du travail - Conduite de culture - Gestion des agroéquipements
 - Soutenance orale d'un dossier technique.
- Diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture (niveau IV)